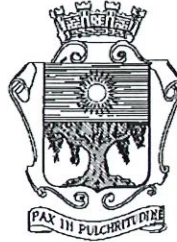


AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226\_09-DE  
Reçu le 10/02/2026



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°09 – STATIONNEMENT – MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA ZONE BLEUE

Séance Publique Ordinaire du 3 FEVRIER 2026  
A 19 heures dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Guy PUJALTE à Mme Martine OLLIVIER, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI,

ABSENTS : M. Théo PANIZZI, M. Julien PASQUINI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 21

VOTANTS : 23

Secrétaire : M. Grégory PETITJEAN

Date de convocation de séance : 28 janvier 2026

**AR Prefecture**

006-210600110-20260203-030226\_09-DE  
Reçu le 10/02/2026



VILLE DE BEAULIEU SUR MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2026

**IX – STATIONNEMENT – MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA ZONE BLEUE**

Monsieur Roger ROUX, Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la route,  
Vu la délibération municipale n°17 du 26 novembre 2024,  
Vu la délibération municipale n°18 du 17 juin 2025,

Considérant qu'il a été instauré par délibération municipale n°17 du 26 novembre 2024, modifiée par délibération municipale n°18 du 17 juin 2025, un périmètre de stationnement réglementé dit « zone bleu », ayant pour finalité d'améliorer l'accessibilité du centre-ville et de répondre aux attentes des usagers et des commerçants.

Considérant qu'il convient, afin de tenir compte des difficultés actuelles de stationnement, d'adapter et de modifier le périmètre.

Considérant qu'il est proposé de modifier le périmètre comme suit :

- boulevard Marinoni (entre le Bd Maréchal Joffre et le Bd Eugène Gauthier),
- place Marinoni (kiosque),
- avenue Maréchal Foch (entre la place Clemenceau et le Bd Marinoni).

Considérant qu'il est rappelé que la durée maximale de stationnement est de deux heures et s'applique de 9h à 19h, du lundi au samedi.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE,

- APPROUVE la modification du périmètre de stationnement de la « zone bleu » et dire que les voies concernées sont les suivantes :

- \* boulevard Marinoni (entre le Bd Maréchal Joffre et le Bd Eugène Gauthier),
- \* place Marinoni (kiosque),
- \* avenue Maréchal Foch (entre la place Clemenceau et le Bd Marinoni),

- DIT que les autres dispositions énoncées dans la délibération municipale n°17 du 26 novembre 2024 modifiée restent inchangées,

AR Prefecture

006-210600110-20260203-030226\_09-DE  
Reçu le 10/02/2026



- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX



**AR Prefecture**

006-210600110-20260203-030226\_09-DE  
Reçu le 10/02/2026

